

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

IRSEQ®

LAVAL

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

2025-2026

Volleyball



Dernière mise à jour : 14 août 2025

Table des matières

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ.....	3
ARTICLE 1 Règlements officiels.....	3
1.1 Règle de jeu.....	3
ARTICLE 2 Identifications des catégories.....	3
2.1 Catégories.....	3
ARTICLE 3 Les parties.....	3
3.1 Règle de participation (niveau benjamin).....	3
3.2 Forfait.....	3
3.3 Composition des équipes.....	3
3.4 Utilisation du joueur libéro.....	4
3.5 Durée des parties et temps morts.....	4
3.6 Officiels.....	4
3.7 Échauffement.....	4
3.8 Hauteur des filets.....	5
ARTICLE 4 Ballon officiel.....	5
ARTICLE 5 Récompenses.....	5
5.1 Bannières.....	5
5.2 Médailles.....	5
FONCTIONNEMENT DE LA SAISON RÉGULIÈRE.....	5
ARTICLE 6 Calendrier.....	5
6.1 Responsabilité de l'école hôte et du responsable de plateau.....	5
ARTICLE 7 Format.....	6
7.1 Création des pools.....	6
ARTICLE 8 Classement.....	7
8.1 Points au classement des ligues motion/démotion.....	7
8.2 Points au classement des ligues régulières.....	8
ÉTHIQUE SPORTIVE.....	8
ARTICLE 9 Points au classement.....	8

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

ARTICLE 1 Règlements officiels

1.1 Règle de jeu

- 1.1.1 Pour tous les règlements non spécifiés dans ce document, vous devez vous référer aux règles de jeu approuvées par la Fédération de Volleyball Québec.
- 1.1.2 Toutefois, les règlements spécifiques du RSEQ Laval auront préséance sur les règles de jeu de la fédération sportive.
- 1.1.3 Les règlements administratifs de Sports Laval doivent être respectés par tous les établissements participants.

ARTICLE 2 Identifications des catégories

2.1 Catégories

2.1.1

Sec. 1 – 2	Benjamin	Du 1 ^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2013
Sec. 3 – 4	Cadet	Du 1 ^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2011
Sec. 5	Juvenile	Du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 septembre 2009

- 2.1.2 Le surclassement est permis.

ARTICLE 3 Les parties

3.1 Règle de participation (niveau benjamin)

- 3.1.1 La règle de jeu équitable de Volleyball Québec s'applique.
- 3.1.2 La règle concernant les services consécutifs de Volleyball Québec s'applique.

3.2 Forfait

- 3.2.1 Toute équipe qui ne se présente pas sur le terrain en tenue et/ou en nombre au moins quinze minutes après l'heure fixée sera déclarée forfait.

3.3 Composition des équipes

- 3.3.1 Un maximum de quatorze (14) joueurs est autorisé à porter l'uniforme et à se retrouver sur l'alignement (feuille de match).

- 3.3.2 Un maximum de trois (3) entraîneurs peuvent être sur le banc des joueurs.
- 3.3.3 Une équipe doit se présenter avec un minimum de six (6) joueurs prêts à commencer la partie.
- 3.3.4 Une équipe ne pouvant aligner le nombre minimum de joueurs pour le début de la joute perdra automatiquement par forfait.
- 3.3.5 Pour être éligible au championnat régional scolaire, un athlète doit avoir participé activement à au moins un (1) tournoi de saison régulière.

3.4 Utilisation du joueur libéro

- 3.4.1 Catégorie benjamine
L'utilisation du joueur libéro est interdit dans la catégorie benjamine et douze (12) changements sont possibles dans un même set.
- 3.4.2 Catégorie cadette et juvénile
L'utilisation du joueur libéro est permis dans les catégories cadette et juvénile.
L'application de la règle de six substitutions s'applique pour ces catégories.

3.5 Durée des parties et temps morts

- 3.5.1 Chaque partie sera de deux (2) manches de vingt-cinq (25) points.
 - *Voir les exceptions au point 7.1.1
- 3.5.2 Championnat régional scolaire
Tous les matchs sont des deux (2) de trois (3). Les deux premières manches sont de vingt-cinq (25) points. S'il y a une égalité, une manche additionnelle de quinze (15) points sera jouée.

3.6 Officiels

- 3.6.1 L'école qui reçoit le tournoi doit fournir les officiels mineurs. L'école se doit de fournir un minimum de 2 officiels mineurs par partie.

3.7 Échauffement

- 3.7.1 Un maximum de dix minutes d'échauffement sera permis pour chacune des parties en utilisant la formule 5/5. Chacune des équipes aura le terrain cinq minutes pour son échauffement.

3.8 Hauteur des filets

3.8.1

Féminin			Masculin		
Atome	Div. 3	2m10	Atome	Div. 3	2m20
Benjamin	Div. 3	2m15	Benjamin	Div. 3	2m24
	Div. 4	2m10		Div. 4	2m20
Cadet	Div. 3	2m24	Cadet	Div. 3	2m35
	Div. 4	2m20		Div. 4	2m35
Juvénile	Div. 3	2m24	Juvénile	Div. 3	2m43
	Div. 4	2m24		Div. 4	2m43

ARTICLE 4 **Ballon officiel**

4.1.1 Le ballon BADEN PERFECTION SE VX5EC-01

ARTICLE 5 **Récompenses**

5.1 Bannières

- 5.1.1 En saison régulière, l'équipe championne de chaque catégorie reçoit une bannière de champions de saison régulière.
- 5.1.2 L'équipe présentant le meilleur esprit sportif selon le pointage d'éthique recevra une bannière d'éthique sportive.
- 5.1.3 En séries éliminatoires, l'équipe gagnante de chaque catégorie reçoit une bannière de Champions régionaux.

5.2 Médailles

- 5.2.1 Dans chaque catégorie, des médailles d'or et d'argent sont décernées à l'issue des séries éliminatoires.

FONCTIONNEMENT DE LA SAISON RÉGULIÈRE

ARTICLE 6 **Calendrier**

6.1 Responsabilité de l'école hôte et du responsable de plateau

- 6.1.1 Le responsable de plateau verra, lorsque son école est hôte d'un tournoi et/ou d'une partie, à respecter les aspects suivants :

- Voir au bon fonctionnement du tournoi, en collaboration avec l'entraîneur-répondant.
- Rencontrer le responsable des arbitres au début de la journée et lui mentionner que l'arbitre qui termine une partie peut commencer la période d'échauffement (article 3.8) des équipes de la partie suivant même si ce n'est pas lui qui arbitre cette rencontre et ce, afin d'accélérer le déroulement du tournoi.
- Recueillir les différents rapports et les feuilles de parties.
- Un responsable de Sports Laval s'occupera de venir chercher et de compléter les résultats au plus tard 48 heures après la fin du tournoi.
- Fournir des aires de jeux convenables avec des équipements sécuritaires et adéquats (ballon recommandé à l'article 4, filet, antenne, poteaux avec (matelas de protection), tableau de pointage, chaises d'arbitres obligatoires et table des marqueurs).
- Ouvrir ses portes 60 minutes avant le début de la première partie de la journée.
- Fournir et voir à la formation des marqueurs.
- Un montant de 10\$ / partie est défrayé par la ligue.

ARTICLE 7 Format

7.1 Création des pools

- 7.1.1 Dès qu'une ligue est composée de plus de 8 équipes et d'un nombre pair (8,10,12,14,16, et etc.), elle sera automatiquement subdivisée en pools égaux auxquels le système de motion/démotion est appliqué. **Les ligues à 15 équipes seront également divisées en 3 pools de 5 équipes.**
- 8 équipes : 2 pools de 4 équipes (A,B)
 - 4 tournois de 3 parties (12 rencontres par équipe)
 - 10 équipes : 2 pools de 5 équipes (A,B)
 - 3 tournois de 4 parties (12 rencontres par équipe)
 - 12 équipes : 3 pools de 4 (A,B,C)
 - 4 tournois de 3 parties (12 rencontres par équipe)
 - 14 équipes : 2 pools de 5 équipes (A,B) et un pool de 4 (C)
 - Pool A et B 4 rencontres par tournoi
 - * Pool C 3 rencontres par tournoi, **celles-ci seront des rencontres de 3 manches complètes de 25 points.**
 - 16 équipes : 4 pools de 4 équipes (A,B,C,D)
 - 4 tournois de 3 parties (12 rencontres par équipe)

- 7.1.2 Si une ligue est composée d'un nombre impair d'équipes, les ligues respecteront le règlement 2.2.5 des règlements administratifs de Sports Laval
- 5 équipes : 12 rencontres par équipe
 - 7 équipes : 12 rencontres par équipe
 - 9 équipes : 1 pool de 5 équipes (A) et un pool de 4 équipes (B) (12 rencontres par équipe)
 - Pool A - 4 rencontres par tournoi
 - * Pool B - 3 rencontres par tournoi, **celles-ci seront des rencontres de 3 manches complètes de 25 points.**
 - 11 équipes : 10 rencontres par équipe
 - * La planification des tournois pour les ligues impaires sera déterminée en début de saison seulement.
- 7.1.3 Après un tournoi, la règle de motion/démotion est appliquée comme ceci : l'équipe qui s'est classée au premier rang de la section 2 sera relayée au dernier rang de la section 1, pour le tournoi suivant. Inversement, l'équipe qui a obtenu la dernière position de la section 1 sera relayée au premier rang de la section 2, pour le tournoi suivant.

ARTICLE 8 Classement

8.1 Points au classement des ligues motion/démotion

- 8.1.1 En plus des points de classements des ligues régulières, les points motion/démotion s'appliquent, dans le cas des ligues qui utilisent la formule motion/démotion.
- 8.1.2 Lorsqu'il y a 8 équipes et plus d'inscrites dans la ligue, la règle de simple motion-démotion peut s'appliquer après la création de 2 sections. L'une des sections sera qualifiée de forte (section 1) et l'autre sera qualifiée de plus faible (section 2).
- 8.1.3 En division 3, pour les catégories qui ont 2 sections, après chaque tournoi, le classement est refait en appliquant la règle de simple motion/démotion. Les points de classement sont attribués après l'application de cette règle.

Section 1	PTS	Section 2	PTS
1er pool 1	9	1er pool 2	5
2e pool 1	8	2e pool 2	4
3e pool 1	7	3e pool 2	3
4e pool 1	6	4e pool 2	2
5e pool 1	5	5e pool 2	1

8.2 Points au classement des ligues régulières

8.2.1 Les points accordés aux fins du classement des équipes le seront de la façon suivante :

- Par set remporté: 1 point
- Par set perdu: 0 point
- Forfait : 0 point

ÉTHIQUE SPORTIVE

ARTICLE 9 Points au classement

Les points accordés, selon le respect de l'éthique sportive, le seront de la façon suivante :

- 0 ou 1 carton jaune : 2 points
- 2 cartons jaunes : 1 point
- 3 cartons jaunes et plus : 0 point
- 1 carton rouge ou 1 expulsion : 0 point
- Forfait : 0 point